

AFFAIRE N° 21. - 1°) Approbation du marché passé avec l'Entreprise SEGEFOM pour l'exécution des travaux de construction du Groupe Scolaire de la Source (2ème Tranche) - Montant: 52.996.913 Frs CFA

M. REYDELLET donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver le marché passé avec l'Entreprise SEGEFOM, d'un montant de 52.996.913 Frs CFA pour la construction de la 2ème tranche du Groupe Scolaire de la Source.

Le financement de cette réalisation est ainsi assuré:

- Subvention de l'Education Nationale 47.250.000 Frs CFA
- Emprunt auprès de la CCCE (1ère et 2ème Tr.) 18.879.094 -2-

./...

Cette opération sera rattachée au budget principal de 1967 par Autorisation Spéciale.

- au Chap. 903:

- En Dépenses: à l'art. 2302-27

et En Recettes: à l'art. 10.512.11

(Subvention de l'Education Nationale) 47.250.000 Frs

à l'art. 1689-18 - emprunt

à la CCCE 18.879.094 "

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

2°) Approbation d'un avenant de réduction n° 1 au marché approuvé le 3 Février 1967 passé avec le SEGEFOM pour construire du Groupe Scolaire de la Source (1ère Tranche)

M. REYDELLET donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir approuver l'avenant de réduction n° 1 au marché approuvé le 3 Février 1967 passé avec l'Entreprise SEGEFOM pour construction du Groupe Scolaire de la Source (1ère Tranche).

Cet avenant porte sur des travaux non indispensables qui ont été exécutés avec l'accord de la Préfecture et s'élève à Frs CFA: 3.697.120 ce qui ramène le montant du marché à \$0.563.983 Frs CFA.

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. PARIS. - Monsieur le Maire, il y a plus de quatre ans que l'on discute de l'école de Domenjed, je voudrais savoir si la Commune a l'intention ou non de construire cette école.

M. REYDELLET. - Il y a quelques mois, nous avons pris une délibération relative à un emprunt pour la construction de cette école de Domenjed. La Préfecture a répondu que la Commune ne pouvait supporter une telle dépense et la délibération n'a jamais été approuvée. Je dois ajouter qu'en sus de l'école, nous aurons également à construire des logements de fonction. Je me suis occupé personnellement de cette question, mais jusqu'à présent aucune réponse favorable ne nous est parvenue.